

Tableau comparatif statuts juridiques

Statut	EIRL (Entreprise individuelle à responsabilité limitée)	SCEA (Société civile d'Exploitation Agricole)	EARL (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée)	GAEC (Groupement agricole d'exploitation en commun)	SCOP (Société coopérative et participative)	Association loi 1901
Forme	Personne physique	Personne morale de droit privé. Société civile.		Personne morale de droit privé. Société commerciale type SA, SAS ou SARL.	Personne morale de droit privé	
Objet	Objet agricole			Toutes activités économiques précisées dans les statuts	Toutes activités précisées dans les statuts	
Associés	Sans objet car pas une société	Minimum 2, personnes physiques et morales. Possible entre époux. Associé non exploitant possible.	1 à 10. Personnes physiques et majeures. Associés exploitants doivent être majoritaires. Possible entre époux.	2 à 10. Personnes physiques et majeures participants à l'activité. GAEC partiel possible. Possible entre époux.	Minimum 2 (SARL, SAS) ou 7 (SA). Associés coopérateurs salariés doivent détenir au moins 51 % du capital. Admission d'associés coopérateurs en qualité d'apporteurs de capitaux possible.	Sans objet

*Formation « trouver les statuts juridiques, fiscaux et sociaux adaptés à soi et à son projet », 07 et 08/03/2022
D'après un tableau de Delphine Gavend, juriste*

Statut	EIRL (Entreprise individuelle à responsabilité limitée)	SCEA (Société civile d'Exploitation Agricole)	EARL (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée)	GAEC (Groupement agricole d'exploitation en commun)	SCOP (Société coopérative et participative)	Association loi 1901
Participation au travail	Pas d'obligation	Pas d'obligation	Obligatoire pour les associés exploitants	Obligatoire pour tout associé, activités extérieurs limitées (536h/an et jusqu'à 700 en zone montagne) autorisées après demande à la DDT.	Au moins 2 ETP. Droit du travail s'applique (48h/semaine max), temps partiel possible, contrats extérieurs possibles dans la limite d'un temps plein. Pour associé gérant, pas de limite de temps de travail.	Pas d'obligation
Prises de décision	Sans objet		En AG, droit de vote proportionnel au nombre de parts sauf disposition particulière dans les statuts		En AG, 1 associé = 1 voix	
Capital social	Sans objet		Ni minimum ni maximum, capital fixe ou variable.	Minimum 7500 €. Capital fixe ou variable.	Minimum 1500 €. Une part = 7,5 € minimum. Capital fixe ou variable.	Minimum 30 € (SARL, SAS), 18500 € (SA). Capital variable.

*Formation « trouver les statuts juridiques, fiscaux et sociaux adaptés à soi et à son projet », 07 et 08/03/2022
D'après un tableau de Delphine Gavend, juriste*

Statut	EIRL (Entreprise individuelle à responsabilité limitée)	SCEA (Société civile d'Exploitation Agricole)	EARL (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée)	GAEC (Groupement agricole d'exploitation en commun)	SCOP (Société coopérative et participative)	Association loi 1901
Gérance	Sans objet	Simple ou multiple, associés ou non	Simple ou multiple, obligatoirement associés-exploitants titulaires de parts de capital social	Simple ou multiple, obligatoirement associés	Les mandataires sont des associés salariés.	Définie dans les statuts
Responsabilité pour dettes contractuelles	Limitée au patrimoine professionnel affecté	Indéfinie mais sans solidarité (à proportion de la part de chacun dans capital social)	Limitée à leur apport	Limitée à deux fois la fraction du capital social possédé	Partage égal des risques. Responsabilité limitée aux apports effectués	Selon les cas, les dirigeants peuvent voir leur responsabilité engagée
Partage des bénéfices	Sans objet	Droit aux bénéfices au prorata du capital sauf disposition contraire des statuts	Droit aux bénéfices au prorata du capital sauf disposition contraire des statuts	Droit aux bénéfices	Partage équitable entre les salariés sous forme d'intéressement, de dividendes et les réserves de l'entreprise.	Pas de redistribution des bénéfices possible

Formation « trouver les statuts juridiques, fiscaux et sociaux adaptés à soi et à son projet », 07 et 08/03/2022
D'après un tableau de Delphine Gavend, juriste

Statut	EIRL (Entreprise individuelle à responsabilité limitée)	SCEA (Société civile d'Exploitation Agricole)	EARL (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée)	GAEC (Groupement agricole d'exploitation en commun)	SCOP (Société coopérative et participative)	Association loi 1901
Répartition en cas de liquidation	Sans objet	Après le remboursement des dettes, des comptes associés et du capital social, répartition en fonction de la fraction du capital ou selon tout autre accord			Bénéfice repart à l'Union des SCOP, à une ou plusieurs SCOP ou à une œuvre d'intérêt général coopératif ou professionnel sans but lucratif	En AG, répartition sous forme de donations à des associations, fondations, collectivités, personnes physiques hors membre..
Rémunération exploitants	Pas de rémunération minimale	Pas de rémunération minimale	Minimum 1 SMIC, maximum 3 SMIC (4 pour gérants)	Minimum 1 SMIC, maximum 6 SMIC	Les associés exploitants sont salariés, le droit du travail s'applique.	Pas de rémunération possible pour les bénévoles. Possibilité d'être salarié.
Statut social	Tous statuts possibles (suivi parcellaire, cotisant solidaire, chef d'exploitation	Seul chef d'exploitation possible			Salarié	Salarié ou bénévole

Formation « trouver les statuts juridiques, fiscaux et sociaux adaptés à soi et à son projet », 07 et 08/03/2022
D'après un tableau de Delphine Gavend, juriste

Statut	EIRL (Entreprise individuelle à responsabilité limitée)	SCEA (Société civile d'Exploitation Agricole)	EARL (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée)	GAEC (Groupement agricole d'exploitation en commun)	SCOP (Société coopérative et participative)	Association loi 1901
Cotisations sociales	49 % du revenu professionnel déclaré aux impôts. Exonérations partielles possibles les premières années.			60 à 75 % sur le montant des salaires. Possible d'arriver autour de 35 % pour les salaires proches du SMIC.		
Droit au chômage	Pas de droit au chômage sauf pour NSA qui a fait l'objet d'une liquidation judiciaire (ARE pendant 6 mois).			Droit au chômage		
Fiscalité	Impôt sur le revenu Réel ou micro-BA	Impôt sur le revenu Réel	Impôt sur le revenu Réel ou micro-BA	Impôt sur les sociétés		
Aides	Aides PAC possibles		Aides PAC possibles avec principe de transparence	Aides PAC possibles sauf DJA	Aides PAC possibles sauf DJA	

Sources : legifrance.gouv.fr, agriculture.gouv.fr, associations.gouv.fr, les-scop.coop

Formation « trouver les statuts juridiques, fiscaux et sociaux adaptés à soi et à son projet », 07 et 08/03/2022
D'après un tableau de Delphine Gavend, juriste